

# Accompagnement validation des acquis de l'expérience (VAE)

VAE

## Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis et de l'expérience (VAE) vous permet d'obtenir une certification grâce à votre expérience, sans retourner en formation. La certification visée peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) et doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes vos activités passées en rapport avec le diplôme visé pourront être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariats, activités sportives de haut niveau.

Site : France VAE

## Objectifs

- Faire part de son parcours professionnel
- Analyser sa pratique au vu du référentiel du diplôme
- Organiser son travail d'analyse
- Exprimer à l'écrit et à l'oral les éléments centraux de sa pratique professionnelle.

### Public Visé

Etre salariés travaillant dans le secteur privé ou public, demandeurs d'emploi, volontaires et bénévoles, élus et responsables syndicaux, proches aidants, étudiants, etc

### Pré Requis

- Être majeur
- Justifier de 1607 heures d'expérience en lien avec le diplôme visé
- Etre recevable au livret 1

## Objectifs pédagogiques

- Faire part de son parcours professionnel
- Analyser sa pratique au vu du référentiel du diplôme
- Organiser son travail d'analyse
- Exprimer à l'écrit et à l'oral les éléments centraux de sa pratique professionnelle.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Le Stagiaire est encadré et accompagné durant l'intégralité de son parcours. Des sessions individuelles et collectives sont planifiées.

## Parcours pédagogique

### Rencontre entre le candidat et l'Architecte Accompagnateur de Parcours

1. Prise en compte de la candidature et proposition de rendez-vous.
2. Réalisation de l'étude de faisabilité à l'aide du formulaire proposé
3. Co-construction du parcours personnalisé dans l'interface
4. Accompagnement du candidat à la recherche de prestataires pour les actes formatifs

### Transmission du dossier de faisabilité au certificateur

1. Envoi du dossier de faisabilité par mail
2. Envoi de l'avis de recevabilité par le certificateur sous 8 jours
3. Notification du candidat et de son architecte accompagnateur de parcours

### Phase d'accompagnement méthodologique

1. Prise de rendez-vous
2. Co-définition du planning prévisionnel
3. Définition des modalités de rendez-vous avec le candidat
4. Accompagnement sur une durée de 6 mois environ
5. Définition de la date de dépôt de dossier d'expérience
6. Communication de la date de jury au candidat

### Fin de parcours

1. Entretien du candidat avec le jury de certification

CONCEPT SECURITE FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93 13 12982 13

2. Proposition de rendez-vous poste jury en cas de validation partielle ou non validation  
3. Accompagnement du candidat à la recherche de sessions de formation sur les blocs de compétences non validés  
**Tarif:** France VAE rassemble ce financement auprès de différents acteurs publics et privés.

**Délai d'accès:** Après acceptation du dossier par France VAE

**Modalités d'inscription:**

- Par France VAE: <https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>
- Auprès de nos services directement par mail ou téléphone

**Nos VAE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent.**

## Qualification Intervenant(e)(s)

Architecte-accompagnateur de parcours

## Méthodes et modalités d'évaluation

Appréciation de fin de module, préparation à l'oral de certification face au jury et dépôt du livret 2.

## Modalités d'Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter.

### Durée

**50.00** Heures  
**7.14** Jours

### Effectif

De 2 à 12 Personnes

### Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**  
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



**Contactez-nous !**

**Laurent Costa**  
Directeur

Tél. : 0760640579  
Mail : laurent.costa@conceptsecurite-formation.fr